



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 7 novembre 2023
Présents : 17
Votants : 25

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Ngoc Loi TRAN, Adjointes
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Arnaud BRUNET
Fanny BILLY a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ
Sandrine MARTINS a donné pouvoir à Catherine BARBERO
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Arnaud SCHMITT
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à Magali BOUARFE
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTES :

Brigitte FOULON, Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Isabelle JODIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-59 : COMITE CONSULTATIF D'URBANISME – Modification de la composition

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2143-2, du CGCT,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2021, décidant la création d'un comité consultatif d'Urbanisme composé du maire, de 8 membres du conseil Municipal (selon des critères de représentativité identiques à ceux prévalant à la constitution des commissions), de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de chaque association locale agréée en urbanisme et de huit citoyens Pomponnais non élus représentants et domiciliés sur les 4 quartiers de Pomponne (Quartier de la Gare/coteaux/quais de Marne, Quartier autour de la Rue de Paris, Quartier des Cornouillers/ Luzancy /La Coudraie, quartier de La Pomponnette) soit 2 représentants domiciliés par quartier ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres du Conseil Municipal par délibération,

CONSIDERANT l'appel à candidatures

ENTENDU l'exposé de Madame AUDIBERT, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme / Patrimoine,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation, par vote à main levée, des membres du conseil municipal du Comité Consultatif d'urbanisme.

Sont candidats :

- Catherine BARBERO
- Ngoc Loi TRAN
- Laurence AUDIBERT
- Jean BEDU
- Jean-Marc SIOZAC
- Isabelle DUPRE
- Dominique FRANCOISE
- Jean-Marc LONGEQUEUE

DESIGNE les membres du Conseil Municipal au comité consultatif COMITE CONSULTATIF D'URBANISME comme suit :

- Catherine BARBERO
- Ngoc Loi TRAN
- Laurence AUDIBERT
- Jean BEDU
- Jean-Marc SIOZAC
- Isabelle DUPRE
- Dominique FRANCOISE
- Jean-Marc LONGEQUEUE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 14 novembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

Le Maire

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20231114-2023-59-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023